

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

# Conseil du 18 septembre 2017

Délibération n° 2017-2182

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure locale -

Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la

culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

## Conseil du 18 septembre 2017

#### Délibération n° 2017-2182

commission principale: éducation, culture, patrimoine et sport

objet : Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations d'envergure locale - Année 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

#### I - Contexte et objectifs

Par délibération séparée, il est présenté au Conseil de la Métropole de Lyon les orientations de la politique métropolitaine en direction des associations.

Cette délibération réaffirme, notamment, le soutien que la Métropole souhaite apporter aux associations de proximité, dites "d'envergure locale". En effet, ces associations, dont l'action est souvent circonscrite à un quartier ou à une Commune, contribuent pour autant à l'animation du territoire et au développement du lien social.

La délibération précise, par ailleurs, les critères d'éligibilité que la Métropole proposera aux associations à compter de 2018 pour l'examen de leurs demandes de financement.

Pour l'année 2017, il est proposé de reconduire les modalités de soutien proposées en 2015 et 2016, telles qu'elles avaient été décidées pour assurer la continuité par rapport à l'intervention du Département du Rhône, dans le cadre de son dispositif spécifique, appelé "dotations cantonales".

## II - Propositions de soutien aux associations d'envergure locales pour l'année 2017

Les projets pris en compte se distinguent des projets d'envergure intercommunale par la zone géographique d'intervention localisée, le nombre plus faible de bénéficiaires des actions et des budgets concernés plus modestes.

En 2016, la Métropole avait soutenu 75 projets présentés par des associations d'envergure locale, pour un montant total de subventions de 77 900 €

En 2017, il est proposé de soutenir 75 projets d'associations métropolitaines pour un montant total de subventions de 87 350 €, répartis selon le tableau en annexe.

Le paiement de la subvention métropolitaine interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

# DELIBERE

- 1° Approuve l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 87 350 €, au profit des 75 associations d'envergure locale bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.
- 2° Le montant à payer, soit 87 350 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017 compte 6574 fonctions 311, 326 et 428 opération n° 0P39O5253.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.